

Point accueil Saint Nazaire

En préambule, la CGT tient à souligner le travail effectué. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu un document de travail aussi étoffé et complet.

Les éléments fournis appellent tout de même quelques remarques et questions :

- Sur la configuration des lieux : la zone d'attente nous paraît un peu juste en cas d'affluence.
Par ailleurs, il y a un poteau de soutien juste devant le BOX PMR, vous êtes-vous assuré qu'un fauteuil pouvait manœuvrer sans aucune difficulté ? Ce serait un comble qu'un BOX PMR ne soit pas accessible aux fauteuils roulants !
- Concernant le bruit, la zone d'attente va être recouverte de dalles pour l'isolation phonique. Êtes-vous sûrs que les conditions sonores seront acceptables pour les agents ? Y a-t-il eu une étude de l'ambiance sonore ? Et si oui, un expert a-t-il été missionné sur ce sujet.
- Sur l'ouverture et la fermeture, à notre sens, il faut au minimum la présence physique d'une personne au pré-accueil, d'un caissier et d'un encadrant, nous souhaitons que cela soit précisé.
- Sur l'organisation du pré-accueil : qui en sera en charge ? Un agent B ou C ? Si le collègue n'a pas la réponse qui peut-il contacter ?
- Sur les postes libre-service : vous prévoyez que des agents et/ou des services civiques seront en charge de ces postes. Nous vous rappelons qu'il est illégal de confier des missions remplies par un agent public depuis moins d'un an à un service civique.
- Quel sera l'impact de l'accueil personnalisé sur Rdv au SIE de St Nazaire ?
- Pour les trésoreries municipale, hospitalière et Montoir : des habilitations croisées sur hélios permettraient de renseigner l'utilisateur sur sa facture
- Concernant la Commission Immobilière du CHSCT qui est mentionnée dans les documents fournis, nous tenons à préciser que seules les mesures transitoires ont été présentées et non le projet d'accueil commun.